



Structure générale de l'enseignement secondaire organisé à Saint-Michel

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL OBTENTION DU CEB			
PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES DE FORMATION COMMUNE			
D , O B D S E E G R V É A T I O N	PARCOURS	ACTIVITÉS AUX CHOIX	
	Immersion anglaise Parcours classique Football	Expression anglaise Expression orale Expression corporelle Mathématiques « autrement » Mathématiques « plus » Informatique Latin Sciences Activités sportives Remédiations en français et mathématiques Math + Méthode de travail et titulariat Socio-économie	
	TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES		
D , O R D R E G N T A T I O N	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de QUALIFICATION
	Sciences Sciences économiques Latin Immersion anglaise Langues moderne 1 - 2 Anglais - Néerlandais - Allemand	Sport-études : football Informatique (immersion anglaise possible) Langues moderne 1 - 2 Anglais - Néerlandais - Allemand	Techniques sociales et d'animation
D E D E T E R M I N A T I O N	CINQUIÈME et SIXIÈME ANNÉES		
	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de QUALIFICATION
	Mathématiques Sciences économiques Latin Sciences : Biologie - Chimie - Physique Immersion anglaise <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)</i>	Sport-études : football Informatique (immersion anglaise possible) <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)</i>	Technicien/ne en comptabilité animateur/trice <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) Certificat de qualification</i>
<i>Aptitude à accéder à l'enseignement supérieur</i>			

GRILLE HORAIRE DES 5^e ET 6^e ANNÉES

Remarque : Ce tableau présente la composition officielle de la grille horaire à suivre pendant les deux dernières années. Elle comprend des cours à suivre obligatoirement (1.A.), la formation obligatoire en langue moderne (1.B.), des cours obligatoires mais dont le niveau est laissé au choix de l'étudiant (1.C.) et des cours au libre choix de l'étudiant (2.a. – 2.b. – 2.c. – 2.d.).

1. FORMATION OBLIGATOIRE

A. Formation commune			
- Education physique (excepté pour les élèves de Sport-études)	2 h		
- Formation géographique et sociale	2 h		
- Formation historique	2 h		
- Religion	2 h		
- Langue maternelle	4 h		
B. Formation obligatoire en langue moderne			
- Langue moderne I (anglais ou néerlandais)	4 h		
C. Formation optionnelle obligatoire			
- Mathématiques	4 h	6 h	
- Sciences de base (biologie 1h – chimie 1h - physique 1h)	3 h		
- Sciences générales (biologie 2h – chimie 2h - physique 2h)			6 h

2. FORMATION OPTIONNELLE

a. Options simples			
- Langue moderne II (allemand ou néerlandais)	4 h		
- Sciences économiques	4 h		
b. Options groupées			
- Sport - études football			8 h
- Informatique			8 h
c. Options complémentaires			
- Activités sportives	2 h		
- Informatique*	2 h		
- Latin	2 h		
- Education plastique	2 h		
- Conversation anglaise (obligatoire pour les élèves en immersion)	2 h		
- Physique (obligatoire pour les élèves choisissant sciences générales 6h)	1 h		
d. Options complémentaires préparatoires à l'enseignement supérieur			
- Mathématiques *	2 h		

* Ces activités seront organisées en fonction des possibilités et du nombre d'élèves inscrits.

SPORT - ÉTUDES FOOTBALL

Grille horaire hebdomadaire	5 ^e	6 ^e
Religion	2 h	2 h
Formation historique	2 h	2 h
Formation géographique et sociale	2 h	2 h
Langue maternelle	4 h	4 h
Sciences de base (biologie 1h, chimie 1h, physique 1h)	3 h	3 h
Mathématiques	4 h/6 h	4 h/6 h
Langue moderne I (anglais ou néerlandais)	4 h	4 h
Option groupée : Sport - études Football	8 h	8 h
Pratique du football	6 h	6 h
Formation théorique	2 h	2 h

Grille à compléter éventuellement à 33h maximum par		
Informatique, éducation plastique, mathématiques	2 h	2 h

Les apprentissages proposés aux élèves s'orientent vers deux domaines principaux : d'une part, la connaissance approfondie de la logique interne du football ainsi que la maîtrise des techniques et le travail de préparation physique spécifiques à ce sport ; d'autre part, des savoirs et des références théoriques nécessaires à une prise en charge progressive, autonome, par l'élève, de son activité physique.

La **pratique du football** sera privilégiée (6 heures - trajets compris) et abordera les quatre axes du programme d'éducation physique, à savoir éducation à la santé, éducation à la sécurité, éducation à l'expression et éducation sportive.

La **formation théorique** (2 heures) développera des compétences dans les domaines de l'anatomie et de la physiologie, de l'analyse du mouvement, de l'hygiène, de la méthodologie (entraînement, filières énergétiques...) et de la connaissance du sport pratiqué (règlement, arbitrage, dispositifs tactiques...).

⇒ **Public ciblé :**

Les élèves motivés par la pratique sportive intensive (football) et qui désirent poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions. Idéalement, le jeune devrait posséder les qualités requises pour tenir honorablement une place dans un club sportif de bon niveau.

En intégrant un temps important de pratique sportive dans le cadre de l'école, cette option offre la possibilité aux élèves de valoriser leurs talents physiques et d'établir des liens entre une activité de prédilection (le football) et les cours de formation commune.

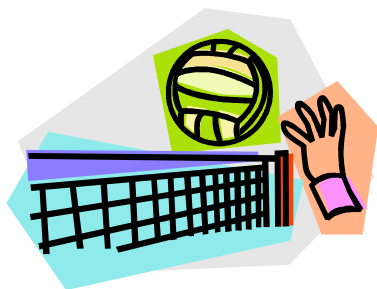
⇒ **Perspectives d'études ultérieures :**

A la fin des études secondaires, le jeune devrait être capable d'aborder, avec les mêmes chances qu'un autre élève issu de l'enseignement de transition, des études supérieures de type court au moins.

Enseignement général et technique de transition

Contenu et objectifs des options complémentaires

ACTIVITÉS SPORTIVES - 2 HEURES



Cette activité s'adresse à tous ceux qui veulent pratiquer un supplément de sport à l'Institut, dans le but soit de s'y épanouir, soit d'y perfectionner l'une ou l'autre des disciplines proposées dans notre établissement. Parmi celles-ci, on peut citer : le volley-ball, le basket-ball, le mini-football, le badminton, l'athlétisme, le tennis de table.

Il n'est pas nécessaire d'être un puriste en la matière pour pratiquer cette activité. Un minimum de motivation est cependant requise au départ.

INFORMATIQUE - 2 HEURES



A ce jour, l'informatique s'est imposée dans tous les domaines de l'activité humaine. Les ordinateurs et leurs logiciels sont devenus des outils performants quasiment indispensables pour assurer le traitement de la masse d'informations qui fait la richesse et la complexité de notre société contemporaine.

Souhaitant dépasser le simple stade d'une informatique ludique ou « presse-boutons », cette option complémentaire a pour ambition d'amener les élèves à mieux maîtriser les outils informatiques par l'acquisition des principes techniques et méthodologiques susceptibles d'en faire des utilisateurs plus avertis.

Approche matérielle, développement de l'esprit analytique et logique, initiation progressive aux différents logiciels standards, exploitation des services d'Internet sont autant d'apprentissages à la rigueur, à l'esprit critique qui seront répartis sur les cycles de formation. C'est au travers d'expériences multidisciplinaires que cette option souhaite rejoindre les objectifs du projet pédagogique de notre établissement.

ÉDUCATION PLASTIQUE - 2 HEURES



L'objectif principal, en 5^e et en 6^e, est de stimuler le goût de la création et de permettre à l'étudiant de privilégier l'une ou l'autre forme d'expression. Il aura ainsi la possibilité de se valoriser dans un art et de favoriser une certaine forme d'équilibre intérieur.

Dans chaque démarche de création, nous viserons à développer l'esprit critique et autocritique ainsi que le souci de perfectionnement. Si l'approfondissement de certaines techniques picturales (dessins ombrés, peinture à l'huile, fusain, aquarelle, encre...) garde son importance, nous veillerons surtout à privilégier le sens esthétique, l'imagination et l'esprit d'initiative.



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE DE TRANSITION

TABLEAU des GRILLES HORAIRES organisables

TRANSITION enseignement général et technique

1	Religion	RL2
2		
3	Education physique	EP2
4		
5	Formation géographique et sociale	GG2
6		
7	Formation historique	HS2
8		
9	Langue maternelle	FR4
10		
11		
12		
13	Langue I	E14
14		N14
15		
16		
17	Mathématiques	MT4
18		
19		
20		
21	Sciences 3	SC3
22		
23		

24	INFO8 OBG	SE8 OBG	D24				OBS
25			Langue II				
26			N24				
27	Informatique	Sport - études football	SC6		OBS	SE4	OBS
28			+ PH1				
29							
30			Sciences 6 +1 Phys.		Sciences économiques		
31							
32	LT2		DS2	AS2	IN2	RM2	
33	Activité latine		Educ. plastique	Act. sport.	Informatique	Mathématiques	
34	MT6	OBS					
35	Mathématiques 6						
36	CA2						
37	Conversation anglaise (imm.)						



Enseignement général et technique de transition

Règles à respecter

Le choix des options qui constituent la grille horaire hebdomadaire d'un élève est soumis à plusieurs contraintes :

- la grille doit respecter les directives de la législation qui précisent le nombre minimum d'options de base à choisir par l'élève afin que son diplôme de fin d'études soit homologué ;
 - chaque option ne peut être organisée que si elle satisfait à des normes strictes de fréquentation ;
 - toutes les combinaisons de choix ne sont pas autorisées afin d'éviter que l'horaire des élèves ne comporte un trop grand nombre d'heures creuses (heures de fourche) et pour qu'il soit ainsi le plus continu possible.
-

- ◆ Tous les élèves suivent les 23 premières heures du tableau. Les élèves de l'option Sport-études ne suivent pas le cours d'Éducation physique.
- ◆ L'horaire minimum doit atteindre 29 heures de cours par semaine.
- ◆ Dans l'enseignement général de transition, l'horaire hebdomadaire ne peut dépasser 31 heures sauf s'il comprend :
 - ⇒ deux cours de langue moderne à 4 heures ;
 - ⇒ l'activité complémentaire de préparation aux études supérieures (mathématiques) à 2 heures.Dans ces 3 cas, il peut atteindre 33 heures.
Si l'horaire comprend Mathématiques 6 heures et Sciences 6 heures (+ 1 heure de physique), il peut atteindre un maximum de 35 heures.
- ◆ Dans l'enseignement technique de transition, l'horaire maximum est de 33 heures, sauf pour les élèves qui suivent une activité complémentaire de préparation aux études supérieures (mathématique) à 2 heures. Dans ce cas, l'horaire peut atteindre 35 heures.
- ◆ Chaque élève choisit, parmi les options proposées entre 24 et 35, les cours qui complèteront son horaire hebdomadaire.
Il doit obligatoirement choisir deux options de base simples à 4 heures (OBS) ou une option de base groupée à 8 heures (OBG)
L'ensemble des cours Mathématiques 4 heures et Sciences 3 heures compte pour une option de base.
- ◆ Le choix de deux options situées sur une même ligne horizontale n'est pas possible, ces cours se donnant au même moment dans l'horaire hebdomadaire.
- ◆ L'activité complémentaire préparatoire aux études supérieures Mathématique 2 heures n'est accessible qu'aux élèves qui suivent Mathématiques 6 heures.
- ◆ L'activité complémentaire Physique 1h est obligatoire pour les élèves qui suivent Sciences 6 heures. Elle n'est pas accessible aux autres élèves.
- ◆ Idéalement, les activités complémentaires ne devraient être choisies que si le total des choix déjà effectués atteint 29 heures.




L'Institut Saint-Michel,
une école où il fait bon vivre.

L'Institut Saint-Michel,
une école ouverte sur le monde.

A l'Institut Saint-Michel,
travailler heureux, c'est contagieux.

Institut Saint-Michel
Enseignement secondaire
rue du Collège 126
4800 Verviers

 087/39.46.50

Site Internet : www.saintmichelverviers.be



Adresse courriel : direction_gt@saintmichelverviers.be